

Après une votation

Autor(en): **Samuel**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **61 (1923)**

Heft 25

PDF erstellt am: **15.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-218035>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Après la sécularisation du monastère, les biens de celui-ci furent régis par un gouverneur bernois, subordonné au bailli de Nyon.

En 1649, un règlement intervint sur les prébendes accordées aux pauvres qui avaient trouvé un asile dans l'ancienne abbaye. Sur les revenus de la fortune de l'abbaye, on fournissait aux prébendiers, des repas complets, du pain, du vin, des vêtements, des chaussures, du suif et de l'huile pour l'éclairage.

Le nombre des pauvres assistés par la maison, fut, en outre, porté à 150, hommes ou enfants; le gouverneur bernois, le pasteur et quelques membres du consistoire établissaient le rôle de ces pauvres. On donnait aussi une miché de pain aux pauvres passants.

Le bailliage de Bonmont se divisait en trois châtellenies: Gingins, la Rippe et Bossey.

Les bâtiments du couvent de Bonmont ont disparu, mais l'église, probablement la plus ancienne des églises cisterciennes de la Suisse, subsiste encore avec quelques modifications. Toute la construction est d'une grande simplicité; le portail à l'ouest est remarquable comme modèle de type bourguignon.

Dans son « Histoire du canton de Vaud », Paul Maillfer mentionne cette église « très simple d'aspect, mais dont les heureuses proportions forment un tout bien harmonique ». Puis il ajoute ce qui, aujourd'hui encore, a toute son actualité, car ce sont des paroles qui, s'adressant à l'âme, trouveront éternellement un écho auprès de nous tous :

« C'est dans les églises et les cathédrales que s'est surtout manifestée la pensée du moyen-âge et ses aspirations artistiques. Là aussi, au milieu des agitations d'une époque troublée, on trouve la paix et la tranquillité. A l'ombre de ces voûtes, le serf oublie un instant sa dure condition, le chevalier, les grands coups d'estoc et de taille; le fugitif même y trouve un instant de répit: l'enceinte sacrée le protège contre la vengeance de ceux qui le poursuivent. »

Le château date du dix-huitième siècle et appartient à la famille Sautter, de Genève.

Mme David Perret.

EXCUSES A TCHITCHERINE

Les Soviets ne sont pas contents,
Dis-tu, ô ! Puissant Tchitchérine,
Dans la succulente tartine,
Envoyée à nos dirigeants !
Ces derniers, envers toi sont chiches
De bons mots et de compliments ;
Je te dirai donc, franchement,
Que de tes notes, on s'en fiche !
Tu n'as pas l'air très satisfait
De nous voir garder le silence ? !
Pour répondre à ton insolence
Notre temps, précieux, au fait,
Ne mérite pas qu'on le perde ;
Aussi, puisque cela t'amuse,
Je te dirai, en fait d'excuse,
Comme disait Cambronne : M.... !

Envoi :

Ta note a produit son effet ;
Maintenant, es-tu satisfait ?

Pierre Ozaire.

APRÈS UNE VOTATION

Messieurs du Conteur,

JE me prends la liberté de vous écrire la présente: C'est au sujet de la votation sur la réforme du régime des alcools. Ne voilà-t-il pas qu'après avoir délivré mon bulletin de vote, je rencontre le vieux Francis, mon voisin, qui revenait aussi de voter.

Après nous être serré la main, ce brave homme me demande à brûle-pourpoint :

— Comment avez-vous voté ?

— Eh bien ! lui répondis-je avec conviction, moi, j'ai voté « non ».

Et vous voyez bien, Messieurs, que j'ai bien fait, puisque nous avons gagné.

Mais le vieux Francis, qui n'est pas un méchant homme et pour qui j'ai du respect, m'a de suite répondu, avec autant de conviction :

— Eh bien ! moi j'ai voté « oui ».

Et comme il insistait à ce que je lui dise ma raison, je lui ai répondu :

— L'alcool ne fait pas de mal, autrement les

Bernois ne seraient pas de si forts lurons et de si grands travailleurs. Car certains d'entre eux en reçoivent dès leur enfance la ration dans leur café noir, à la place du lait.

Le père Francis s'était d'abord redressé lorsque je lui parlait de la rude force des Bernois. Mais qu'il soit de souche bernoise du temps de Davel ou après, ce mouvement de vanité fut passager. Il me répliqua :

— M. Samuel, vous n'êtes pas dans le vrai !

Et là dessus, après m'avoir parlé des Indiens, qui ont été anéantis à peu près en Amérique, plus par l'alcool, (appelé là-bas « eau de feu »), qu'abattus à coups de fusil, nous nous en allâmes chacun de son côté, parce que la soupe nous attendait, et vous savez la colère des ménagères lorsque — que ce soit jour de vote ou non — on vient trop tard !

Mais il ne s'agit pas de cela.

J'ai voté « non », et nous avons gagné ! Mais, dès lors, j'ai ruminé la chose et j'ai fini par me décider à vous consulter à propos du schnaps que les Bernois, nos frères, versent à leurs enfants; si j'ai été bien renseigné, moi qui jusqu'alors croyais que l'eau-de-vie ne convenait pas à la jeunesse ?

Samuel...

Ravitaillement. — Un loqueteux entre dans une boulangerie, demande quatre sous de pain, met la miché sous son bras et, tout en cherchant des sous dans sa poche, demande d'une voix lamentable :

— Y a-t-il un hôpital par ici ?

— Un hôpital ? Pourquoi faire ?

— Pour moi... J'ai la... la gale.

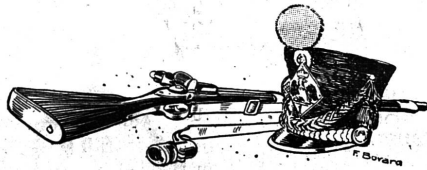
— La gale !... gardez vos sous et sauvez-vous vivement d'ici !

— Et le pain ?

— Gardez-le, gardez-le...

Tout chancelant, le malheureux sort de la boulangerie, son pain sous le bras. Au coin de la rue, il rejoint un individu tout pareil à lui et lui dit :

— A toi, maintenant, le charcutier pour du jambon...Après quoi on pourra casser la croûte.



VIEUX SOLDATS, VIEUX UNIFORMES

NOTRE collaborateur Méline — M. le Dr Meylan, de Moudon — un des historiens les plus avisés de notre canton, donne au *Messenger des Alpes* les intéressants détails que voici sur nos vieux uniformes.

Vers 1866, on fit un essai d'uniformes pour la cavalerie ; quelques dragons furent habillés d'un dolmann vert avec brandebourgs noirs et colbacks; on arma ces hommes de mousquetons prêts à la Confédération par le roi de Bavière. Je tiens ces renseignements de feu M. Samuel Biéler, qui fit cette école en qualité de vétérinaire, sous les ordres de feu le colonel Quinlet. M. Biéler me fit voir une photographie reproduisant des hommes revêtus de ces costumes projetés. Cette école avait eu lieu à Bière.

« M. Quinlet, fils du précédent, colonel, lui également à Vevey, doit sûrement posséder un exemplaire de cette photographie, très intéressante au point de vue documentaire. »

Le dernier colback de tambour-major, duquel nous nous souvenons, ajoute le *Messenger*, a été porté par le tambour-major Cherix, de Bex, qui, un jour de revue, à Aigle, gêné par sa coiffure pour lever la tête et lancer sa canne, la lança si malheureusement qu'elle retomba en traversant les vitres de la lanterne publique placée, alors, à l'angle du bâtiment dans lequel est actuellement logé le poste de gendarmerie, place du Marché.

Si, d'après M. le Dr Meylan, on fit, en 1866 déjà, dans la cavalerie, des essais en vue du changement d'uniformes, dans les carabiniers ce fut l'école de recrues de 1869, à Payerne, dans

laquelle des essais de coiffures de toutes formes furent faits. A cette école participaient plusieurs sous-officiers, trompettes et recrues d'Aigle, c'est de cette école-là que date l'abolition du chapeau à plumes de coqs pour les carabiniers et les compagnies de sapeur du génie.

Quant aux « cantinières » est-il besoin de dire que cet « emploi » n'a jamais existé dans les troupes suisses.

Cela fait bien un jour de démonstration, pour la parade, en tête d'un cortège, de voir une jolie fille sanglée dans un uniforme qui lui sied à ravir, mais c'est tout, puisque ce costume n'a jamais été porté en Suisse.

* * *

L'autre jour à Ollon, dit, de son côté, la *Feuille d'Avis d'Aigle*, réunis par le hasard et buvant le verre de l'amitié, cinq vieux trompettes ayant tous passé leur école d'élève il y a plus d'un demi-siècle. C'étaient MM. Félix Crosset à Ollon et Alexis Chamorel à St-Triphon, il y a cinquante-deux ans; Alexis Roud, Hri Constans à Ollon, et Alexis Chamorel à Antagny, 51 ans.

Il convient de rappeler qu'alors, on recrutait les jeunes gens, désireux d'entrer dans les fanfares ou de battre le tambour, dès l'âge de 12 ans déjà, afin de passer une école d'élèves, les premiers à Lausanne, les seconds à Moudon. Cette école durait douze semaines et on y enseignait, outre la pratique de l'instrument, les éléments essentiels des solfèges. Un examen de sortie avait lieu à la fin, à la suite duquel les meilleurs recevaient des prix et les autres, s'ils n'étaient pas suffisamment qualifiés étaient éliminés ou devaient refaire une demi-école. Ce système, propre au canton de Vaud, prit fin avec l'organisation de 1874. Ces jeunes gens, instruits rationnellement, donnaient plus tard d'excellents musiciens.

L'ABBAYE DES ÉCHARPES BLANCHES

UN vénérable Abbaye des Echarpes blanches, de Montreux, a célébré vendredi et samedi passés sa fête bisannuelle. L'abbé était cette fois-ci, M. Louis Blanc, ancien député, qui, assisté de sa très aimable et souriante compagne, a reçu ses administrés dans son beau verger de Brent. Ce fut charmant.

La fête de cette année coïncidait avec l'inauguration du nouveau drapeau. Le porte drapeau désigné est M. Albert Puenzieux. En présentant le nouvel étendard à la société, M. Puenzieux a lu les vers suivants, de sa composition, et qu'il a bien voulu communiquer au *Conteur* :

SALUT AU VIEUX DRAPEAU

Salut à toi drapeau, légué par nos grand-pères,
Témoin du bon vieux temps, de nos tirs de Montreux,
Combien de grenadiers, d'allure noble et fière,
Ont défilé, beau droit, suivant tes plis soyeux.

Si tu pouvais parler, que de choses à nous dire
Du Montreux d'autrefois, de ces temps généreux
Où l'on pouvait chanter, grapillonner, bien rire,
Où nul ne nourrissait des instincts belliqueux.

C'était le temps béni, où chacun à son aise
Vivait des jours heureux, cultivant nos coteaux,
Où le vin était bon, la chique point mauve,
Où tous passaient syndic ou bien municipaux.

La Veraye était grosse et les baies méchantes,
Mais tous les citoyens habitant entre deux,
Ne se chipotaient pas pour des questions de rentes
Et vidaient maints flacons en parlant de Montreux.

Le soir des Abbayes, les papas en goguette
Rentrèrent cahin, caha, au bras de leur moitié,
Murmurant bonnement à leur fille Juliette
Que la route était raide et le jambon salé.

Que les temps ont changé ! aujourd'hui l'après-guerre
Ne nous permet plus tant de rire à qui mieux mieux
Moins chaud est le soleil et plus dure est la terre
Quand reverrons-nous donc le beau temps de Montreux.

Mais l'espoir est en nous, ô noble Echarpe Blanche,
Nos enfants reverront le Montreux d'autrefois.
Adieu, vieux de Veytaux, du Châtelard, des Planches,
De Montreux, chers amis, nous serons tous bourgeois.